

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1048

présenté par
M. Eliaou, rapporteur

ARTICLE 22

À l'alinéa 23, substituer aux mots :

« la conservation de ses gamètes ou de ses tissus germinaux »

les mots :

« cette conservation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.